Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2023 à 14h51
Réference de l'AR : 054-200043693-20231023-2023_050-DE
Affiché le 26/10/2023 ; Certifié exécutoire le 26/10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-05-10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 23 OCTOBRE 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet : PCAET
POURSUITE DE LA DEMARCHE

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- DIDIER F (COLMEY) –GEORGE D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – J POIGNON (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-AM TROMBINI (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- DELATTRE B (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence: J POIGNON (FRESNOIS LA MONTAGNE) – P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence : PERCHERON C (Longuyon) à LAHURE E (LONGUYON)-WOJCIK JL (Longuyon) à SAILLET J (LONGUYON)-LECOINTRE C (Longuyon) à PIEDFER D (LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON) à POLLRATZKY M (LONGUYON)- MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE) à DELATTRE B (OTHE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/10/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 OCTOBRE 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Par délibération n°22-33 du 11/07/2022, le conseil communautaire déclarait son intention de faire réaliser volontairement un PCAET sur son territoire par l'Agape.

Vu la présentation du diagnostic en date du 20/02/2023 à Montigny sur Chiers

Vu l'atelier « stratégie et plan d'actions » qui s'est tenu le 11/05/2023

Il appartient à la T2L de poursuivre sa stratégie en organisant de nouveaux ateliers thématiques de co-construction avec les élus, les partenaires institutionnels (DREAL-DDT- REGION-CD54- ADEME- LER-CAL-Chambres consulaires-CAUE-CEREMA-CENL-ONF-ARS-Agence de l'Eau-SIAC-ENEDIS-SMTOM-VEOLIA-SIEP….) et les acteurs de la société civile.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'unanimité

DECIDE de valider la poursuite des ateliers thématiques et la déclinaison en plan d'actions

Le Président

Fait à LONGUYON le 25/10/2023

Jean-Pierre JACQUE